



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2014

Déclaration commune des organisations syndicales

CFDT - CFTC - CGT - FAFPT - FO - UNSA

DOSSIER PROJET DE L'INET

Monsieur le Président,

Entre avril 2013 et mai 2014, un groupe de travail technique créé par le CNFPT a engagé une réflexion associant les acteurs territoriaux, s'appuyant sur une enquête qualitative et des travaux d'expertise confiés à des observateurs avertis de l'action publique.

Un projet a été rédigé, élaboré et présenté au personnel de l'INET en avril 2014.

Une première présentation devant les élus du CNFPT a eu lieu en commission formation puis en séance plénière du CNO en octobre dernier.

Les organisations syndicales représentées au Conseil d'Administration constatent tout d'abord l'importance du travail effectué, ainsi que la démarche collaborative au sein des services de l'Etablissement.

Ensuite, dans le contexte actuel où chaque action publique, locale ou nationale est questionnée en priorité au travers des prismes financier et budgétaire, ce rapport met en avant la nécessité de disposer d'un lieu dédié à la formation de l'encadrement supérieur territorial, identifié comme tel et surtout ancré au CNFPT, Etablissement public national, paritaire, uni et déconcentré.

Comme cela a été affirmé lors du CNO, et il faut en tenir compte, dans cet environnement public instable et fragilisé, le conseil d'administration du CNFPT doit faire entendre sa voix sur ce sujet.

Alors que le mandat du conseil d'administration arrive prochainement à terme, il nous a donc semblé nécessaire, en l'absence d'une délibération qui sera de la responsabilité de la prochaine assemblée, d'affirmer les principes suivants :

- **L'identité territoriale de l'INET exige que le lien institutionnel existant soit maintenu au sein du CNFPT.**
- **La diversité des cadres supérieurs territoriaux : administrateurs, conservateurs des bibliothèques et du patrimoine, ingénieurs en chef, reflète l'identité plurielle de la fonction publique et appelle un travail transversal avec les autres fonctions publiques, dans le respect de l'autonomie constitutionnelle des collectivités territoriales.**
- **Le pilotage de l'offre de formation de l'INET sera renforcé et gagnera en efficacité si les instances nationales de l'Etablissement sont mieux associées à son élaboration.**
- **La création d'un conseil de perfectionnement est une réelle avancée, à condition que des élus représentant le collège des employeurs et le collège des représentants des personnels y participent.**
- **L'INET est appelé à prendre place au sein des dispositifs visant à améliorer les conditions d'accès aux concours A+, pour l'ensemble des cadres d'emplois, à travers les parcours de promotion, via les parcours « deuxième chance » ou les parcours d'excellence, comme d'autres grandes écoles du service public.**
- **L'INET fait partie du réseau des écoles du CNFPT, son lien avec les INSET ne doit pas être coupé.**

Fort de ce constat, et à compter de l'installation de la nouvelle assemblée, il nous paraît pertinent de prévoir que les futures instances soient amenées à débattre pour délibérer et donner un avis, sur la base d'un document de synthèse intégrant les réflexions produites par le CNO le 15 octobre dernier et nos interventions d'aujourd'hui.